



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 18h30,

Convocation : 30/03/26

Affichage : 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 11

Procurations : 00

Votants : 11

Etaient présents : Madame Maria BOTELLA – Monsieur Xavier CAILLARD – Madame Catherine COCHARD – Monsieur Jérôme RAGOT – Madame Gisèle RUEL – Monsieur Denis DUCROCQ – Madame Emma LEFEVRE – Monsieur Yannick ALENCON – Madame Corinne THOMAS – Monsieur Hervé LÉFORT – Madame Emie GOURSAUD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Emma LEFEVRE

27.2026 Désignation de représentant(s) au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Considérant que de par sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de l'Ile d'Aix doit désigner 1 électeur

Madame le Maire fait appel à candidature et propose de désigner :

Denis DUCROCQ Titulaire et Catherine COCHARD suppléante.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

9 voix pour, 2 absentions des membres présents

DÉCIDE

de désigner : Denis DUCROCQ Titulaire et Catherine COCHARD suppléante en qualité de représentant(s) au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Secrétaire de séance

Madame Emma LEFEVRE

Le Maire

Madame Maria BOTELLA